LEUDEVIL

2 01 69 14 81 52 - mairie@leudeville.fr - www.leudeville.fr

flash-info

Janvier 2021

Le Conseil Municipal Enfants vous adresse ses voeux.

Bonne Année

« Souhaitons nous une année pleine de bonheur, demain sera un jour meilleur »

Lisa

« L'année 2021 sera sans masque et



signifiera tendresse et bonheur » Clément



« Bonne année, ne tremblez pas devant la Covid. » Kélian



« Restons soudés face à ce fichu microbe et soyons heureux »

Alexis



« Prenez soin de vous, restons debout et soyons rêveurs » Tom



« Ne soyez pas tristes mais soyez heureux. Je vous souhaite une année sans Covid » Hayden



Bonne année, bonne santé, soyez solides » Timéo



« Souriez à la vie et la vie vous sourira. Faites que vos rêves se réalisent » Lilou



VIE MUNICIPALE

VŒUX 2021



Chères Leudevilloises, chers Leudevillois,

Il est de tradition pour commencer la nouvelle année de réunir les habitants de la commune à la salle des loisirs pour leur exprimer nos meilleurs vœux et partager ensemble un moment de convivialité. La crise sanitaire que nous traversons depuis près d'un an a malheureusement remis en cause bon nombre de célébrations et c'est donc par le biais de notre publication trimestrielle « flash-info » que je souhaite aujourd'hui m'adresser à vous.

Nous venons de vivre une année 2020 totalement imprévue en raison de cette pandémie qui a déferlé sur nous dès le début de l'année passée. Nos vies (professionnelle, personnelle et sociale) ainsi que nos organisations logistiques en ont été fortement bouleversées. Cette longue période douloureuse qui perdure nous rappelle la très grande fragilité de nos sociétés face un événement de cette envergure, qu'il soit sanitaire, social, environnemental voire civil.

Notre société doit être solidaire et résiliente pour être plus forte. Un changement de nos modes de vie s'est peu à peu imposé. L'issue de cette catastrophe sanitaire implique l'acceptation et le respect strict des consignes édictées, même si ces dernières sont parfois susceptibles de semer le doute ou la confusion. Il en va de l'intérêt de tous et de notre devoir de loyauté.

A **notre niveau communal**, les conséquences ont été très importantes, non seulement pour l'organisation des écoles, mais elles ont également mis un terme brutal à la vie associative et à toutes nos manifestations.

Je tiens à saluer les efforts du personnel communal qui s'est mobilisé pour répondre aux exigences des dispositions sanitaires drastiques, en particulier pour les écoles et le service périscolaire. En effet, celles-ci évoluent régulièrement et chaque nouvelle décision nationale requiert la mise en place de nouvelles mesures exigeant une grande flexibilité du personnel. Les services techniques pour leur part n'ont jamais cessé leur activité; ils ont largement contribué au maintien de la propreté du village et à la remise à niveau technique de certains équipements. Le personnel administratif a assuré la continuité des services.

Pour les écoles, j'associe le personnel enseignant qui s'est, lui aussi, fortement engagé pour une reprise des cours dans les meilleures conditions dès que cela a été possible, malgré des protocoles sanitaires très contraignants. L'instruction et la vie sociale des enfants passent indubitablement par l'école.

Nous ne pouvons que déplorer l'arrêt des activités associatives et de toutes les manifestations municipales. Pour exemple, le marché de Noël, évènement phare de la fin de l'année et tant attendu pour son ambiance magique et festive par tous les enfants et les familles n'a pu malheureusement avoir lieu. Nous avons bien entendu une pensée pour tous les exposants et commerçants qui ont été impactés.

Avec du recul nous mesurons toute l'importance du partage que crée ce lien social tellement nécessaire. Nous espérons que les associations, mises provisoirement en sommeil, pourront retrouver leur dynamisme et l'ensemble de leurs activités dans les meilleurs délais. Il en sera de même pour les manifestations municipales que nous réactiverons dès que l'opportunité se présentera car vous êtes nombreux à attendre ces moments de convivialité.

VIE MUNICIPALE

Nos espoirs se portent désormais sur la **campagne de vaccination** récemment démarrée afin que celle-ci puisse porter ses fruits. La Mairie reste à la disposition des personnes qui souhaiteraient une aide pour s'inscrire dans un centre de vaccination.

Concernant la vie municipale, nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée lors de l'élection de mars 2020. Celle-ci, rappelons-le, s'est déroulée dans des conditions difficiles dues à la coïncidence de la survenue de la crise sanitaire.

Nous nous efforçons de continuer de **communiquer** au mieux avec vous pour vous donner le maximum d'informations via le site internet de la Mairie, Facebook ou encore par notre «flash-info» dont l'édition se poursuit normalement. Pour votre parfaite information, nous publions régulièrement les chiffres de la crise sanitaire spécifiquement dédiées à l'Essonne.

Le 2ème semestre 2020 a toutefois été fécond en **travaux** car nous avons pu engager quelques réalisations avec l'aide financière du Conseil Départemental et je remercie très sincèrement nos conseillers départementaux aui nous ont favorablement aiguillés.

4 chantiers d'un montant total de 97 555 € HT subventionnés à hauteur de 77% ont vu le jour :

- ⇒ Isolation acoustique et thermique du plafond des 2 classes de l'école maternelle : réalisé
- ⇒ Mise en conformité réglementaire des armoires électriques de l'Accueil de loisirs, de la salle des loisirs, de l'école élémentaire et du club-house du tennis club : réalisé
- ⇒ Entretien et développement du parcours de santé dans le bois du Puits Minard : en cours
- ⇒ Remplacement des portes et huisseries de la bibliothèque et de la salle des Jonquilles : à venir

Démarrage d'1 chantier « sécurité » d'un montant total de 28 225 € HT subventionné à hauteur de 80%:

⇒ Installation de feux tricolores au croisement de la Grande Rue et du Chemin des Mulets : en février D'autres travaux moins conséquents ont également été réalisés, à savoir le remplacement du portail de l'école élémentaire et la rénovation complète des portails du cimetière.

D'autres chantiers de plus grande ampleur continuent de mobiliser toute notre attention. Le devenir de la ferme de Bressonvilliers devrait se définir en 2021 grâce à l'implication du préfet sur la cession du foncier. Après d'âpres discussions et négociations, la commune a obtenu l'acquisition de l'ensemble des terres cultivables ainsi que les pavillons d'habitation. Le corps de ferme et les bâtiments agricoles reviendront à la CCVE. En outre, l'élaboration d'un projet agricole innovant va démarrer sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, sur demande du préfet.

Par ailleurs, le projet de construction d'un gymnase pour nos associations et nos écoles est à l'étude.

Avec le développement du télétravail inhérent à la crise sanitaire, je sais que **la fibre est très attendue** par une majorité d'entre vous. Je peux vous annoncer que les premières commercialisations vont démarrer en mars-avril. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour vous donner des informations plus précises.

En formulant l'espoir d'un avenir meilleur, je m'associe à l'ensemble des élus du Conseil Municipal ainsi qu'au Conseil Municipal Enfants pour vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et santé qui ont particulièrement leur sens pour 2021.

Très bonne année à vous-même, vos familles et vos proches.

Jean-Pierre Lecomte

URBANISME / TRAVAUX

BILAN 2020

Les permis de construire (PC), les permis de démolir (PD), les permis d'aménager (PA), les CUb (certificat d'urbanisme opérationnel) sont instruits par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol) de la

Communauté de Communes du Val d'Essonne habilité à cette fonction pour les communes qui ne possèdent pas un service urbanisme dédié.

Il faut savoir que ces instructions obligatoires représentent un coût pour la commune.

Chaque commune est en relation avec un instructeur défini et travaille de concert avec cette personne. Pour 2021, les tarifs facturés à la commune seront les suivants :

PC > 10 logements : 257,79 €

PC < ou = à 10 logements : 210,92 €

PCMI (Permis de Construire d'une Maison Individuelle de type bi-familiale, c'est-à-dire créant au maximum 2

logements) : 164,03 € Permis de démolir : 46,87 €

CUb: 46,87 €

Seules les déclarations préalables de travaux (DP) ainsi que les CUa (certificats d'Urbanisme d'information) restent étudiés par la commune.

En 2020 ont été instruits : PC = 11 ; CUb = 7 ; DP = 38 ; PA = 2 ; PD = 2 ; CUa = 39

DISTINGUER UN PERMIS MODIFICATIF ET UN NOUVEAU PERMIS

Pendant la durée de validité du permis, le pétitionnaire peut demander un permis modificatif. Si le permis initial est périmé ou si le bénéficiaire a déposé sa déclaration d'achèvement de travaux, il ne peut pas y avoir de permis modificatif. Ce dernier ne doit pas non plus porter atteinte à la conception générale du projet. Un recours contre le permis modificatif suspend le délai de validité du permis initial.

DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT

Le propriétaire a un droit à reconstruire à l'identique un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans sauf si le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles en dispose autrement. La construction édifiée doit l'avoir été régulièrement. La reconstruction peut s'accompagner d'une extension de sa surface dans le même permis de construire si le PLU le permet.

DIVISION DE TERRAIN

La division de terrain en vue de construire sans création d'équipements communs est soumise à une **déclaration préalable.**

LES ZONES CLASSÉES

Les monuments historiques classés ou inscrits sont protégés pour leurs qualités architecturales, culturelles ou historiques mais aussi pour leur environnement immédiat. Les abords du bâtiment sont donc prémunis par une servitude de protection dans un rayon de 500 m. La loi prévoit un droit de regard sur tous travaux envisagés dans ce périmètre (modifications extérieures du bâti existant et les nouvelles constructions).

Cette contrainte allonge d'un mois le délai d'instruction des déclarations préalables qui passe à 2 mois et de 2 mois celui des permis de construire qui passe à 4 mois.

La commune de Leudeville est concernée dans un rayon de 500 m autour du monument de la Croix Boissée restauré en 2019.

URBANISME / TRAVAUX

MISE AUX NORMES DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES

Afin de répondre à la législation et assurer ainsi la sécurisation des locaux, la mise aux normes des tableaux électriques de l'Accueil de loisirs, de l'école élémentaire, de la salle des loisirs et du club house du tennis a été effectuée pour un coût de :

Accueil de loisirs : 13 936 € TTC Ecole élémentaire : 546 € TTC Club house : 978 € TTC Salle des loisirs : 13 927 € TTC

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 77% du montant HT dans le cadre du contrat de partenariat avec le Département.



RENOUVELLEMENT PARTIEL DES DÉCORATIONS DE NOËL DÉFECTUEUSES

Afin de pouvoir conserver un air de fête à notre village lors de la période de Noël, un certain nombre d'illuminations ont dû être changées pour un coût de 3 700 € TTC.

CITY-STADE

Les 2 paniers de basket ont été remplacés pour la somme totale de 494 € TTC



TRAVAUX PREVUS

- 1 Restructuration du parcours de santé
- 2 Installation d'un feu tricolore au carrefour Grande Rue/ Chemin des Mulets en lieu et place des « Stops » peu respectés subventionnée à hauteur de 80% HT grâce au produit des amendes départementales
- 3 Reprise de la signalisation horizontale rue du Carrefour Noblet, matérialisation des places de stationnement sur les parkings des Gallinières
- 4 **Rénovation de la peinture de certains équipements** (supports des luminaires extérieurs de l'église, les 2 portails de l'école maternelle, muret et grille de part et d'autre du portail de l'école élémentaire récemment changé, club house du tennis ...) pour un coût total de 8 041 € TTC

RENOVATION DU PARCOURS DE SANTÉ

En prévision du réaménagement de ce dernier qui a commencé, des travaux préalables d'élagage ont été entrepris afin de sécuriser les emplacements qui seront dédiés aux différents agrès. (abattage d'une vingtaine d'arbres morts) pour un coût de 3600 € TTC.



Ce projet de rénovation, porté par le Conseil Municipal Enfants et le Conseil Municipal, se veut intergénérationnel accessible à tous et a pour objectif de favoriser la pratique sportive en extérieur.

Il sera composé de trois parties pour tous les âges et tous les niveaux de pratiquant :

- ⇒ Equipement de fitness, renforcement musculaire et station d'équilibre adaptée aux séniors
- ⇒ Equipements de « street workout » et musculation
- Structure d'escalade conçue pour une utilisation à faible hauteur

Certains agrès seront remplacés à l'identique, d'autres seront rénovés et 5 nouveaux appareils seront installés.

Des bancs seront placés le long du parcours. Ces installations sont conçues pour rendre le cadre agréable et convivial pour celles et ceux qui se retrouveront dans ce bois. Il offrira en cette période sanitaire et sociale difficile la possibilité de maintenir une activité physique.

Nous espérons que cet espace sera respecté pour le bien-être de tous.

Le parc n'est pas accessible durant les travaux du 16 janvier au 15 février 2021

SOCIAL / SANTE

COLIS DE NOËL

Malgré les contraintes sanitaires, les membres du CCAS ont pu remettre aux Leudevillois de plus de 70 ans un colis de Noël.

22 couples et 40 personnes en ont bénéficié après inscription. Les membres du Conseil Municipal Enfants n'ont pour leur part malheureusement pas pu participer.

Nous pouvons remercier **Eric CHASSIGNOLE**, **Odile DAVID**, **Marcel LEMOULT et Anne-Marie TOUBOULIC**, bénévoles au CCAS qui se sont mobilisés sur cette matinée pour remettre les colis en salle du Conseil et les déposer aux personnes qui ne pouvaient se déplacer.









N° tél unique pour les aidants de l'Essonne : 0 805 38 14 14 (Service et appel gratuits) https://www.essonne.fr

LE SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE (SAUJ)

La loi du 16 novembre 2016 relative à la modernisation de la justice a instauré dans les juridictions le **Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ).** Depuis le 1er janvier 2017, le **SAUJ** est un accueil physique et numérique qui permet à chaque justiciable :

- ⇒ d'être accueilli dans une juridiction à proximité,
- ⇒ d'obtenir des renseignements sur toutes les procédures en général,
- ⇒ d'obtenir des renseignements sur son affaire.

Dans le **département de l'Essonne cinq SAUJ** sont à votre écoute au tribunal judiciaire d'Evry et dans les tribunaux de proximité d'Etampes, Palaiseau, Juvisy-sur-Orge et Longjumeau. Les **SAUJ** restent ouverts actuellement mais l'accueil est soumis à la prise de rendez-vous (de préférence par courriel) :

- Tribunal judiciaire d'Evry : tj1-evry@justice.fr ou 01 60 76 78 00
- Tribunal de proximité d'Etampes : tprx-etampes@justice.fr ou 01 64 94 61 45
- Tribunal de proximité de Palaiseau : tprx-palaiseau@justice.fr ou 01 60 14 00 80
- Tribunal de proximité de Juvisy-sur-Orge : tprx-juvisy-sur-orge@justice.fr ou 01 69 12 18 30
- Tribunal de proximité de Longjumeau : tprx-longjumeau@justice.fr ou 01 69 10 26 50

Grâce au site www.justice.fr, portail informatif du justiciable, les usagers ont aussi la possibilité d'accéder à une information fiable et gratuite et sont orientés dans leurs démarches pour toute procédure pénale et civile. Ils ont accès aux formulaires CERFA, à la liste des pièces justificatives et à tous les liens utiles. Enfin, grâce à des simulateurs, l'usager peut déterminer notamment sa capacité à obtenir l'aide juridictionnelle en fonction de ses ressources. N'hésitez pas à solliciter le SAUJ le plus proche de votre domicile.

CHANGEMENT DE NUMÉRO POUR LA CAF

«La loi ESSOC (Etat au service d'une société de confiance) comprend notamment une interdiction de proposer aux usagers, pour les administrations de l'État, des numéros téléphoniques surtaxés à mettre en œuvre au plus tard le 1 er janvier 2021. Cette modification a été l'opportunité pour la Branche famille d'améliorer l'expérience allocataire.

Désormais les allocataires peuvent appeler :

1 numéro unique à 4 chiffres
pour toutes les Caf :

3230

Ce nouveau numéro est à tarification « normale » ; c'est-à-dire qu'il sera facturé comme l'appel d'un numéro fixe géogra phique et inclus dans les forfaits illimités.



Avec le caf.fr ou l'appli mobile : c'est plus rapide, simple, confortable. Alors n'attendez plus : ayez le réflexe caf

L'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA) devient :

⇒ 3238 (service gratuit + prix appel)

Le service accompagnement aux démarches en ligne (Etudiants, Hotlines usagers, Hotline partenaires)

 \Rightarrow 0 969 32 52 52 (service gratuit + prix appel)

MINISTÈRE DE LA IUSTICE

ENFANCE / JEUNESSE

HONNEUR AUX BACHELIERS

Pour récompenser les bacheliers ayant obtenu leur diplôme avec mention, le CCAS de Leudeville leur a remis **samedi 19 décembre 2020** un bon d'achat multi-enseignes allant de 30 € à 100 €. Compte tenu des conditions sanitaires, l'organisation d'une cérémonie n'a pas été possible.



Nous adressons toutes nos félicitations à Thomas BRUN, Paul FOIRY et Léo JURY pour leur mention « très bien », à Candice BRUGNON. Anaïs POIRIE et Théo SPENATO pour leur mention « bien » et à Melissande ALEKANIAN, Corentin ANACLET, Quentin BOMPARD, Pauline CHAUSSE, Alexandre CLOPEAU, Angélina GARIMEDE. Lauriane **ODEANT** Roxane **PONTHIEU** et pour leur mention « assez bien ».

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs études malaré la situation sanitaire actuelle.

REMISE DES ECHARPES AUX NOUVEAUX CME

La cérémonie de remise des écharpes aux jeunes élus est habituellement un moment convivial avec les enfants, la famille et les élus. Nos jeunes, élus en octobre 2020, ont reçu samedi 16 janvier leurs écharpes.

Les enfants de CM2 ont souhaité la leur remettre, moment sympathique pour bien démarrer leur mandat pour les deux ans à venir. Espérons que 2021 leur permettra de participer aux événements municipaux.

Nous en profitons pour remercier:











C.C.V.E COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

ESPACE FRANCE SERVICES

Depuis le 14 ianvier 2021, une nouvelle permanence a vu le jour permettant d'accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Elle s'inscrit dans le cadre du déploiement de l'Espace FAIRE du parc naturel régional à l'ensemble des habitants de la CCVE.

Cette permanence a lieu les ieudis de 14 H à 17 H une fois tous les 15 jours.

Contacter la CCVE au 01 64 93 21 20

Prochaines dates: 28 janvier, 11 et 25 février, 11 et 25 mars, 8 et 22 avril, 6 et 20 mai, 3 et 7 juin, 1er juillet

La personne en charge de ce dossier sur notre territoire est :

Baptiste Bruant. Conseiller FAIRE 01 64 98 11 79

b.bruant@parc@parc-aatinais-francais.fr

Site du PNR: (Parc naturel régional)

https://www.parc-gatinais-francais.fr/service-daccompagnement-a-la-renovation-energetique-du-parc/

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil communautaire a entériné le 8 décembre 2020 la proposition de la commission « Transports/ Mobilités » de réduire le reste à charge des familles pour l'année scolaire 2020/2021. Les participations annuelles des familles pour les élèves ayant souscrits à une carte Scol'R. « une carte scolaire bus régulière » ou une « carte scolaire bus RPI » scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur se définissent comme suit :

- 24€ pour les élèves du primaire éligibles ou non éligibles
- 50€ pour les collégiens non boursiers éligibles ou non \Rightarrow
- 25€ pour les collégiens boursiers éligibles ou non \Rightarrow
- 50€ pour les lycéens non boursiers éligibles ou non \Rightarrow
- 25€ pour les lycéens boursiers éligibles ou non \Rightarrow



Les parents qui ont réglé la somme initiale seront contactés par la CCVE pour obtenir le remboursement de la différence. Ils n'ont aucune démarche à faire pour l'instant.

DISPOSITIF ENTREPRENEUR#LEADER

La CCVE organise trois ateliers dédiés aux créateurs d'entreprises dans l'année en partenariat avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie).

Voici le lien pour le premier du 23/03 (en présentiel ou distanciel en fonction) :

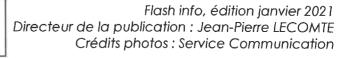
https://valessonne.fr/agenda/atelier-3-2-1-creez-1

Dans le cadre du dispositif Entrepreneur#Leader cet atelier interactif permet des échanges entre participants et l'intervenant sur le parcours et la posture du chef d'entreprise.

Il donne également la possibilité : de clarifier votre idée, d'avoir une réflexion sur les conditions de réussite de votre projet.

Programme de l'atelier:

- Les facteurs clés du succès,
- La pertinence commerciale de votre projet
- La faisabilité financière de votre projet
- Les moyens à mettre en oeuvre







Retrouvez toute l'actualité municipale